

## Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 03 Juin 2024

En exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	0
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	5
Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

**27/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires adjoint présents :** M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

**Conseillers délégués :** M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne

**Conseillers présents :** M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

**Pouvoirs :**  
Mme DUGARD Virginie à Mme BERTOU Aline  
Mme DUCHESNE Valérie à Mme MICHELET Carole  
M. CHÉRON Julien à M. LAVALLÉE Richard  
M. FLEURY Jean-Luc à M. BURETTE Guy  
M. GROUT Olivier à M. HUMBERT Tony

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

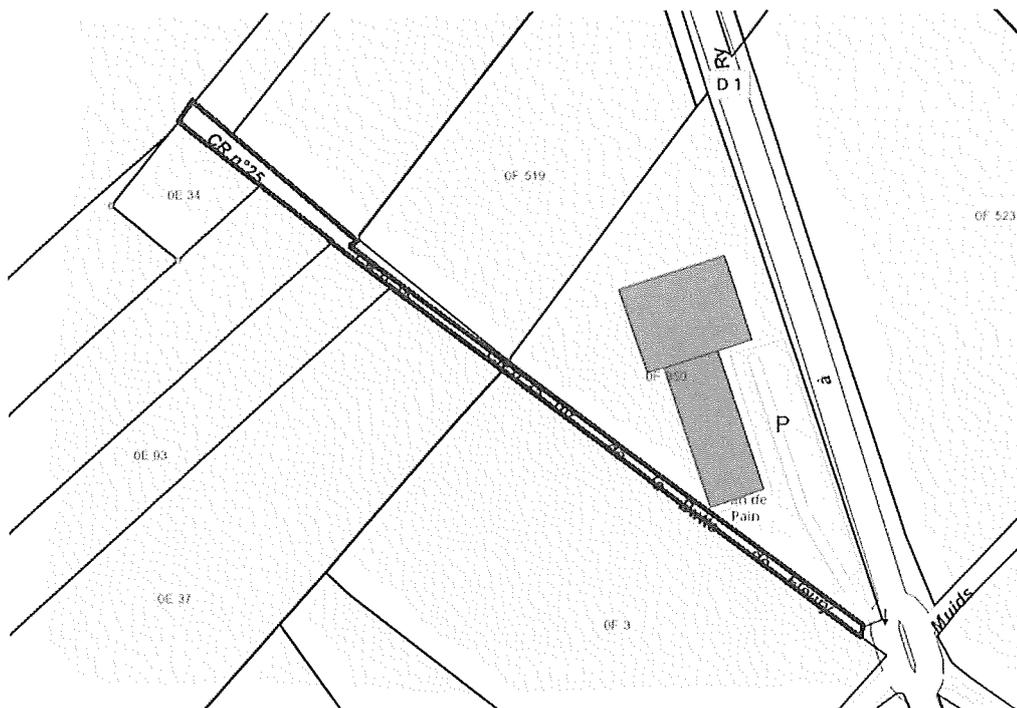
ID : 027-200085462-20240603-27\_2024DELIB-DE



**Secrétaire de séance :** Mme MARTIN Agnès

**OBJET : Autorisation d'ouverture d'une enquête publique pour la vente du « Chemin Rurale n°25 sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque.**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que pour pouvoir vendre le Chemin Rural n°25 de Fresne l'Archevêque, il faut procéder à une enquête publique pour avertir la population du choix de la commune. Ainsi, les propriétaires voisins du chemin pourront s'ils le souhaitent s'opposer au projet ou se proposer comme acquéreur.



Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à ouvrir une enquête publique pour la vente du « chemin rural n°25 » sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait en séance le 03/06/2024

Madame le Maire

Aline BERTOU



Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20240603-27\_2024DELIB-DE

S<sup>2</sup>LO